

# PROGRAMME DE BOURSES LAUREATS DU COLLEGE D'EUROPE

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) assure la sélection des candidats français au Collège d'Europe et permet à une partie d'entre eux de bénéficier d'une bourse du gouvernement français.

L'organisation de la sélection et la mise en place des bourses sont confiés à Campus France, agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

Ce document est destiné aux bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français pour les lauréats du Collège d'Europe : il fournit les informations nécessaires à la préparation de leur mobilité.

### **BOURSE**

La bourse est accordée pour une année d'étude au Collège d'Europe, à Bruges ou à Natolin. Le courrier d'attribution de bourse fixe le montant de la bourse, qui n'est pas renouvelable et ne peut donner lieu à aucune majoration en cours de séjour. Cette bourse est destinée à financer le coût des études au Collège d'Europe.

## **PAIEMENT**

Le boursier est payé sur son compte bancaire en France, par virement effectué par Campus France. Campus France n'effectue aucun versement sans réception préalable des documents requis (cf. liste des justificatifs exigés ci-après).

## **VOYAGE**

Le voyage aller/retour dans le pays de séjour est à la charge du boursier.

#### **DEMARCHES A ACCOMPLIR**

## Avant le départ :

Dès réception de la lettre confirmant la décision favorable de la commission de sélection, le boursier est tenu de procéder aux démarches suivantes :

- Envoyer à Campus France, par courrier, un RIB ainsi qu'un exemplaire original de la Lettre d'engagement datée et signée par le boursier.
  - Le boursier veillera à conserver le second exemplaire qui constitue un document attestant de l'engagement des deux parties.
- Signaler à Campus France tout changement d'adresse en France.
- Se renseigner auprès de sa banque sur les formalités à accomplir pour disposer des fonds nécessaires à son séjour à l'étranger.

- Le boursier doit obligatoirement souscrire une assurance complète pour l'étranger. Il doit envoyer à Campus France, au moins un mois avant le départ, le document intitulé « formulaire d'assurance », accompagné d'une attestation de la compagnie d'assurance établie sur papier entête, qui précise les prestations couvertes ainsi que les dates de validité (la copie des contrats n'est pas suffisante).

# Sans présentation de justificatifs d'une assurance complète, le paiement de la bourse ne sera pas effectué.

Une assurance à l'étranger complète comprend :

- Un régime de remboursement de frais médicaux : on entend par frais médicaux toutes les dépenses de santé, de la visite chez un généraliste en passant par les remboursements de pharmacie, jusqu'à la prise en charge des frais d'hospitalisation.
- Vous pouvez consulter le site de l'Assurance Maladie en ligne : www.ameli.fr/.
- Un régime d'assistance et de prévoyance : le régime d'assistance prévoit un rapatriement en France sur le lieu de domicile et un appui en cas d'hospitalisation sur place.
- Le régime de prévoyance appelé communément dans les contrats «garantie individuelle accident» (IA), est le versement, à l'assuré et/ou à ses ayants-droits, d'un capital en cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une infirmité.
- Une couverture au titre de la responsabilité civile à l'étranger : la couverture au titre de la responsabilité civile rend possible une prise en charge des conséquences financières qui peuvent incomber au bénéficiaire en raison des dommages qu'il aurait causés à un tiers.

#### En cas de désistement :

- Afin d'optimiser ce programme de bourses, il est demandé au lauréat qui se désiste d'informer Campus France par écrit, dans les plus brefs délais, afin qu'un autre candidat puisse être retenu.
- Il devra également indiquer les raisons de ce désistement en précisant son nouveau projet.

# A l'arrivée en Belgique ou en Pologne :

- Signaler sa présence sur le territoire auprès de l'Ambassade de France, en communiquant l'ensemble de ses coordonnées
- Le formulaire de «<u>Déclaration d'arrivée</u>» doit être envoyé à Campus France à l'adresse mail suivante : boursiers.excellence@campusfrance.org
- NB : signaler ultérieurement, si nécessaire, tout changement d'adresse, et, fournir des renseignements précis sur le contrat d'assurance afin d'éviter toute recherche en cas d'urgence.
- Procéder à l'inscription au registre des Français établis hors de France en vous renseignant auprès du Consulat de France dans votre pays de résidence. Cette formalité facilite la protection si un problème survient dans le pays. En cas de risque sanitaire, il est également indispensable que les autorités consulaires aient connaissance de la présence sur le territoire. Il s'agit d'une procédure simple, pour laquelle il faut justifier à la fois de son identité, de sa nationalité française et de sa résidence habituelle dans la circonscription consulaire.

  La démarche peut être effectuée de différentes façons : par courrier électronique, par courrier postal, ou en se déplaçant au consulat.

Dès son arrivée dans l'établissement d'accueil, le boursier est invité à :

- Respecter le calendrier de la formation pour laquelle il a obtenu la bourse.
- Ne pas modifier les dates de son séjour à l'étranger après son départ.
- Eviter de s'inscrire dans des programmes, non prévus initialement, ce qui risquerait de le conduire à prolonger son séjour au-delà des limites fixées par la bourse, ou à régler des frais de scolarité

- pour lesquels il ne peut espérer aucune aide publique complémentaire.
- Veiller à ne pas accepter des responsabilités d'administration ou d'enseignement, étrangères à son projet, qui l'éloigneraient de son but initial.

Sauf circonstances exceptionnelles et dûment motivées auprès de l'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle), le boursier doit impérativement être présent de façon permanente dans le pays

# A la fin du séjour :

Au terme de la formation et dans un délai d'un mois, le boursier adressera à Campus France les documents suivants qui seront transmis au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

- La déclaration de fin de séjour
- Un rapport rédigé en français comprenant deux parties distinctes, l'une sur ses travaux, la seconde sur le déroulement et les conditions du séjour (montant de la bourse, logement, organisation des cours, relations avec les administrations locales, informations pratiques destinées aux futurs boursiers).

Ce rapport pourra être diffusé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce rapport devra comporter en page de garde le nom et les coordonnées du boursier.

## **INTERLOCUTEURS**

Pour les questions relatives à la bourse :

## **CAMPUS FRANCE**

Service Programmes d'Excellence 28 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris boursiers.excellence@campusfrance.org

Pour les questions relatives à la formation et au séjour (cursus, calendrier, logement) :

## LE COLLEGE D'EUROPE

www.coleurope.eu

Campus de Bruges Dijver 11 BE-8000 BRUGES

Tél.: 00.32.50.47.71.11

Campus de Natolin

UI. Nowoursynowska 84 – Box 120 PL - 02/797 WARSZAWA 78

Tél.: 00.48.22.545.94.01

Pour les questions relatives au séjour en Belgique et en Pologne (présence sur le territoire, inscription au registre des français) :

## **AMBASSADES DE FRANCE**

Ambassade de France en Belgique

65 rue Ducale - 1000 Bruxelles

Tél: [32] (2) 548 87 11

Internet: <a href="mailto:www.ambafrance-be.org/">www.ambafrance-be.org/</a>
Mail: <a href="mailto:ambafrance-be.org/">ambafr@ambafrance-be.org/</a>

Ambassade de France en Pologne

Ulica Piekna 1 - 00-477 Varsovie Tél: [48] (22) 529 30 00

Internet: <a href="www.ambafrance-pl.org">www.ambafrance-pl.org</a> Mail: <a href="consulat@ambafrance-pl.org">consulat@ambafrance-pl.org</a>

- Pour le bilan de fin de séjour :

### **CAMPUS FRANCE**

Direction Relations Extérieures et Institutionnelles Service des Bourses d'Excellence 28 rue de la Grange aux Belles 75732 75010 PARIS

Tél: 01 40 40 58 58

Mail: boursiers.excellence@campusfrance.org

## **RECAPITULATIF DES DEMARCHES A EFFECTUER:**

- ENVOYER A CAMPUS FRANCE (au moins 1 mois avant le départ)
- □ RIB aux noms et prénoms du boursier
- Attestation d'assurance précisant les prestations couvertes et les dates
- Un exemplaire original de la lettre d'engagement (avec la mention «lu et approuvé », datée et signée).
- Attestation de Sécurité Sociale couvrant la période d'études
- Déclaration d'arrivée
- □ Déclaration de fin de séjour (1 mois maximum après l'expiration de la bourse)
- Rapport de fin de séjour (1 mois maximum après l'expiration de la bourse)

## A L'AMBASSADE DE FRANCE

Inscription au registre consulaire des français établis hors de France